



MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 ABBECOURT

09 62 60 44 03

03 44 89 23 58

Abbécourt.commune@orange.fr



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 février 2016

L'an deux mil seize le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHÉAUME Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : MM. ANTHÉAUME Jean-Jacques, DESLIENS Michel, EVAIN Mireille, ALEIXO Guylène, BONTEMPS Christophe, BOUFFLERS Philippe, DESLIENS Pierre, GOSSART Brigitte, ROBERT Chantal, TREVIN Claude.

Etaient absents : M. AVONTURE Jacky qui a donné procuration à M. BONTEMPS Christophe, M. LE GAL Michel qui a donné procuration à M. DESLIENS Pierre, Mme RENARD Brigitte qui a donné procuration à Mme TREVIN Claude, Mme THOMAS Ginette qui a donné procuration à M. ANTHEAUME Jean-Jacques, M. WANEQUE Jean-Pierre qui a donné procuration à Mme GOSSART Brigitte.

Date de convocation : 04/02/2016

Date d'affichage : 04/02/2016

Secrétaire de séance : Monsieur DESLIENS Pierre

1. Achat de terrain.

Un propriétaire vend quatre parcelles de bois sur le territoire de la commune, deux sur les Novalles (parcelles B362 et B363) et 2, rue de la Fresnoye (parcelles C489 et C941) pour un prix 7 000 € l'hectare.

La surface de ces parcelles est de 12 441 m², le coût d'achat est donc de 8 708,70 €.

L'achat de ces parcelles permettra à la commune d'accéder d'une part au fossé reliant le bassin d'orage à la mare de la Grande Rue et d'autre part de préserver son domaine sur les Novalles

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'acquisition de ces parcelles et autorise le Maire a signé tous documents nécessaires à cet achat.

2. Éclairage public.

Une étude et analyse de l'éclairage public de la commune a été faite par le Syndicat d'Energie 60.

Sur les 209 foyers lumineux, 40 lanternes ont été recensées obsolètes (les ampoules de ces luminaires ne sont plus commercialisées).

Sur les 7 armoires électrique, 1 n'est pas aux normes.

Un devis a été demandé au SE 60 pour remplacer ces 40 lampadaires et rénover l'armoire électrique, le coût après subvention est de 13 857,59 € avec des lampes au sodium et 15 742,59 € avec des lampes LED

Afin de se rendre compte des performances d'éclairage le SE 60 installera un lampadaire avec ampoule LED et un avec une lampe sodium.

Le choix sera effectué au vue des performances d'éclairage et du gain financier.

Le conseil municipal donne son accord pour changer ces 40 lampes et rénover l'armoire électrique et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

3. Plan Local d'Urbanisme.

Le POS étant caduc avec la loi NOTRe. il a été décidé de passer en PLU, pour optimiser les coûts 9 communes de la Communauté de Communes du Pays de Thelle se sont groupées pour lancer un appel d'offres avec l'aide de la CCPT.

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis, 4 candidats ont postulé.

Après examen et étude des offres, la commission d'appel d'offre a décidé de retenir le cabinet Verdi de Beauvais.

Le coût pour la commune d'Abbecourt sera de 23 745 €, une subvention de 50 % sera attribuée par le Conseil Départemental. Une aide de l'État sera peut-être attribuée lorsque le PLU sera opérationnel.

Le conseil municipal donne son accord avec la proposition de la commission d'appel d'offre et valide le choix du cabinet Verdi et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

4. Aménagement d'une allée piétonne rue du Bachinet.

Afin de sécuriser le trajet des lycéens qui empruntent cette chaussée, le conseil municipal, après étude décide de lancer une procédure d'achat de parcelles de terrain le long de cette rue afin de créer cette allée piétonne. Le conseil municipal est d'accord pour que des contacts soient pris avec les propriétaires pour l'acquisition de ces parcelles de terrain, ensuite un géomètre devra border ces parcelles.

5. Demande de subvention.

Afin de sécuriser le passage des écoliers en bordure du giratoire sur la D1001 et pouvoir installer une protection avec un muret en béton, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain afin d'élargir le passage pour installer cette protection. Le conseil municipal donne son accord pour qu'une demande de subvention pour ces travaux soit déposée auprès du Conseil Départemental.

La séance est levée à 20h.

Le Secrétaire de séance,

Mr DESLIENS Pierre



Le Maire,

Mr ANTHEAUME Jean Jacques.